



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

APPROCHE-PROGRAMME DU FEM POUR LA
préservation de la diversité biologique en
**Afrique de l'Ouest
et Afrique centrale**





Table des matières

Préface, <i>Monsieur Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal</i>	3
Avant-propos, <i>Madame Monique Barbut, Présidente et Directrice générale du FEM</i>	5
Introduction	9
Contribution du FEM à la préservation de la diversité biologique en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	10
Des plateformes-cadres pour améliorer les résultats du FEM	11
L'approche-programme en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	11
<i>Gestion durable des forêts dans le bassin du Congo</i>	
<i>Couplage de la préservation de la biodiversité à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest</i>	
Les avantages de l'approche-programme	12
Exemples d'activités de préservation de la biodiversité financées par le FEM en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	13
<i>Afrique centrale</i>	
<i>Donner les moyens d'agir aux différents acteurs de la République démocratique du Congo</i>	
<i>Protection des gorilles et d'autres espèces emblématiques par la création de réseaux d'aires protégées</i>	
<i>Examen de mécanismes innovants de financement durable de la préservation de la biodiversité</i>	
<i>Afrique de l'ouest</i>	
<i>Préserver la biodiversité dans des contextes fragiles et des situations de sortie de conflit : L'expérience du Libéria</i>	
<i>Aide à l'appui de stratégies de promotion des moyens de subsistance de proximité dans les corridors biologiques au Ghana et au Burkina Faso</i>	
<i>La préservation de la biodiversité au Cap-Vert : De la théorie à la pratique</i>	
<i>Intégrer les forêts sacrées et leurs traditions au réseau d'aires protégées du Bénin</i>	
<i>Resserrer les liens entre les scientifiques, les responsables de sites de projets et les populations locales</i>	
<i>L'histoire du FEM en Guinée-Bissau : Un partenariat ayant le pays pour moteur</i>	
<i>Améliorer la gestion des grands écosystèmes marins et la situation des populations vivant de la pêche</i>	
<i>Impact du changement climatique sur les réseaux d'aires protégées</i>	
Principes directeurs des futurs investissements du FEM en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	26

Encadrés

Encadré 1 : Aménagement du territoire de l'écopaysage trinational du Dja-Odzala-Minkébé

Encadré 2 : Une stratégie plurinationale à l'appui d'un bassin fluvial international

Préface





Abdoulaye Wade,
Président
de la République du Sénégal

Réduire la pauvreté est une mission essentielle des pays souverains d'Afrique et du monde en développement. Ici, en Afrique, nul ne songerait à mettre en doute les immenses besoins d'un continent qui traverse une période d'urbanisation galopante : la moitié de la population d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale se concentre dans les villes, en particulier le long des côtes. Dans ce contexte, la pression exercée sur les ressources naturelles est plus grande que jamais, et les habitants ont du mal à satisfaire leurs besoins alimentaires et énergétiques croissants.

En Afrique de l'Ouest, peut-être plus encore que partout ailleurs, des millions de personnes vivent des ressources naturelles. Or, la dégradation de ces ressources naturelles se poursuit sans relâche. Quelques chiffres suffisent à décrire cette triste situation. La dégradation des sols touche près de 500 millions de personnes en Afrique, dont beaucoup appartiennent aux populations les plus vulnérables du monde, et les deux tiers des terres actuellement cultivables demeurent exposés à ce risque de dégradation. Nous avons déjà perdu 80 % des forêts d'Afrique de l'Ouest au cours du siècle dernier. Quant à l'eau, la situation est tout aussi catastrophique. Jamais auparavant les zones humides et les masses d'eau de la région n'avaient été aussi sollicitées. La superficie du lac Tchad, par exemple, est passée en quarante ans seulement de 25 000 à 2 500 hectares. En outre, l'érosion des côtes menace nos littoraux et nos villes. De surcroît, toutes ces pressions directes sont aggravées par le changement climatique, dont les effets sont d'autant plus évidents dans des zones déjà vulnérables.

Or, malgré ces menaces énormes et grandissantes, il s'avère parfois difficile de convaincre les populations et les pouvoirs publics du continent de la nécessité de s'intéresser à la gestion des aires protégées, alors que les services de base à la population sont encore cruellement inadéquats. Et pourtant, nous n'ignorons pas le fait que des écosystèmes en bonne santé comportent de précieux avantages pour l'humanité. Les zones humides régulent les crues. Les prairies offrent des pâturages. Les forêts fournissent des myriades de produits et d'avantages aux populations locales et ont des effets positifs mondiaux en termes de biodiversité et de carbone. N'oublions pas non plus que notre patrimoine peut encore — pour combien de temps ? — s'enorgueillir d'espèces animales et végétales uniques. Mais que dirons-nous à nos anciens qui nous ont transmis cette terre ? Que dirons-nous à nos petits-enfants si nous leur léguons un paysage vide, dépourvu de ressources et stérile ? Pouvons-nous imaginer une Afrique sans éléphant ? sans lion ? sans antilope ? Il est de notre devoir de protéger et gérer ce patrimoine.

2010 est l'Année internationale de la diversité biologique. Depuis près de vingt ans, le Fonds pour l'environnement mondial apporte son soutien à nos efforts de préservation de ce patrimoine, ce qui a permis d'instaurer un certain équilibre entre préservation et développement. Nombre de ces activités sont décrites dans le présent ouvrage. Toutefois, face aux menaces qui pèsent actuellement sur nos pays, nous devons redoubler d'efforts et les déployer dans tous les secteurs politiques, économiques et sociaux pour connaître au plus tôt un développement durable.

Cette intensification des efforts est précisément le but de l'ambitieuse initiative « Grande muraille verte », que nous avons lancée en Afrique pour protéger nos terres de la désertification et de la dégradation. Nous remercions sincèrement le Fonds pour l'environnement mondial pour le soutien qu'il apporte à cette initiative. Je demande à tous les pays du Nord d'accroître les ressources du FEM, pour lui permettre de demeurer à l'avant-garde de la bataille que nous livrons pour restaurer l'environnement et les ressources naturelles, en Afrique et dans le monde entier.

L'heure de l'action a sonné.



Avant-propos



Monique Barbut,
Présidente et directrice
générale du Fonds pour
l'environnement mondial

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est la première source mondiale de financement de la préservation de la biodiversité et des aires protégées. En Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, le FEM gère un vaste portefeuille ; nous avons investi 290 millions de dollars dans 75 projets de préservation de la biodiversité, et mobilisé près de trois fois cette somme sous forme de cofinancements. La présente publication décrit quelques réussites marquantes en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, et met en lumière les enseignements que nous en avons tirés pour aider les pays à gérer plus efficacement la biodiversité et investir au mieux les fonds alloués par le FEM. Les programmes de gestion durable des forêts du bassin du Congo et de préservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest ont facilité l'élaboration d'approches mieux coordonnées et contribué à faire du FEM un moteur efficace de l'appropriation des projets par les pays. Les pays de ces deux régions ont connu une évolution spectaculaire au cours des dernières années : dans une région où l'on investissait peu avant l'élaboration de plateformes-cadres régionales pendant FEM-4, plus de 87,5 millions de dollars contribuent actuellement à la mise en œuvre d'une trentaine de projets.

En cette Année internationale de la biodiversité 2010, la présente publication vient à point nommé, décrivant en détail un avenir que nous espérons radieux pour la préservation de la biodiversité en Afrique. Des investissements substantiels ont été consentis et des résultats obtenus : les aires protégées représentent désormais plus de 12 % de la superficie totale des terres du bassin du Congo, les pays ont élaboré de nouveaux cadres juridiques et réglementaires, et nous nous félicitons des nombreux autres succès remportés qui font progresser la préservation de la biodiversité et la promotion du développement, parfois dans des circonstances difficiles, comme au Libéria et en Guinée-Bissau.

Au cours de FEM-4, nous nous sommes employés à accroître notre impact, et les bailleurs de fonds ont, pour leur part, approuvé une enveloppe record de 4,25 milliards de dollars au titre de FEM-5 (soit une augmentation de 52 %) pour reconstituer les ressources de la Caisse, reconnaissant ainsi que le FEM était bien placé pour aider les pays à résoudre la myriade de problèmes qui se posent en matière de biodiversité, et pour intervenir dans tous les domaines qui ont un impact sur ce patrimoine, à commencer par les politiques publiques, le zonage et le développement économique et social, pour ne citer qu'eux.

La biodiversité ne doit pas — et ne peut pas — être prise isolément ni considérée comme une contrainte par les autres secteurs. Nous devons faire en sorte qu'elle s'inscrive en tête des actions prioritaires des pays et des bailleurs de fonds ; il nous faut trouver des synergies entre développement et préservation de la nature, démontrer l'applicabilité des innovations et travailler dans des zones suffisamment vastes pour expérimenter efficacement diverses formes de protection et de gestion, à la lumière de la situation locale. Nous devons en outre tirer les enseignements des années précédentes afin d'améliorer notre efficacité sur le terrain, et il nous faudra réexaminer les partenariats, notamment à l'échelon local.

Lorsqu'on me demande comment j'envisage l'avenir, je réponds que je suis optimiste quant à la préservation de la biodiversité en général, et en Afrique en particulier. La présente publication est un vibrant appel à réaffirmer les engagements pris avec nos partenaires envers la prochaine génération et à forger ensemble des lendemains durables.

QUELQUES

chiffres :

Depuis sa création, le FEM a investi

directement plus de **290 millions**

de dollars et mobilisé **933 millions**

de dollars de cofinancement à l'appui de la préservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

Le FEM a financé

75 projets
dans **23 pays.**

En Afrique de l'Ouest, **22 projets** de préservation

de la biodiversité — dont 18 au titre du Programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest — ont été approuvés ces deux dernières années dans

17 pays, le FEM y investissant directement **37,4 millions** de dollars et mobilisant plus de **133 millions** de dollars de cofinancement.

APPROCHE-PROGRAMME DU FEM POUR LA PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE

Le Programme de microfinancements, mécanisme d'exécution reconnu,

a investi **37,6 millions** de dollars
dans **1 152 projects** conduits dans la région.

La part des ressources allouées aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement est passée de

11,9 % pendant FEM-3 à **18,4 %** pendant FEM-4

et est axée sur l'adaptation au changement climatique. Bien qu'étant les derniers responsables des effets de ce changement, les habitants de ces pays sont parmi les premiers à en souffrir.

Pendant FEM-4, dans les six pays du bassin du Congo, un programme de gestion durable

des forêts a été lancé au moyen de **13 projects**
pour lesquels le FEM a directement investi **50,1 millions**
de dollars et mobilisé **167 millions**

de dollars de cofinancement. Cette plateforme-cadre a contribué à mettre en lumière l'importance des forêts et les rôles multiples qu'elles jouent dans la préservation de la diversité biologique, la génération de revenus pour les populations locales et la lutte contre les effets de la modification du climat.





Introduction

La présente publication décrit l'approche-programme que le FEM a commencé à appliquer à la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Le premier chapitre passe en revue les avantages de cette approche, qui permet de financer un ensemble de projets connexes en échelonnant les engagements de fonds sur plusieurs années, et présente les actions que le FEM mène à l'appui de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo et de la préservation de la diversité biologique en Afrique de l'Ouest. Cette approche offre plusieurs avantages, permettant notamment de gérer plus efficacement le cycle de projets, de conclure des accords de partenariat et d'être mieux à même de mobiliser des cofinancements.

Le chapitre suivant présente les bons résultats de certains projets¹ réalisés au cours de FEM-2 et FEM-3 dans le bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest. Ces projets ont été sélectionnés en fonction des critères suivants :

- 1) renforcement des capacités aux échelons national et local (République démocratique du Congo, Cap-Vert, Ghana) ;
- 2) investissements stratégiques à long terme du FEM à l'échelle nationale (Guinée-Bissau) et régionale (forêts du bassin du Congo, savanes d'Afrique de l'Ouest) ; et
- 3) investissements dans des secteurs revêtant une importance particulière dans la sous-région (par exemple contextes fragiles et situations de sortie de conflit, gestion des corridors biologiques et des zones tampons, efficacité de la gestion sur le terrain, et moyens d'agir donnés aux autorités traditionnelles).

Au-delà des projets axés sur la seule préservation de la biodiversité, les interventions qui visaient à avoir des effets positifs multiples sur l'environnement ont également donné des résultats prometteurs en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, dans des domaines, tels que la gestion des grands écosystèmes marins, les approches écosystémiques de la gestion des bassins fluviaux et des zones humides, l'adaptation au changement climatique, l'aménagement du territoire et la gestion durable des sols.

Enfin, la publication s'achève par une brève synthèse des enseignements tirés de ces projets et un retour rapide sur l'approche-programme, la démarche qui dessinera l'orientation stratégique de FEM-5 en renforçant l'appropriation des projets par les pays et permettra de promouvoir la préservation à long terme et l'utilisation durable de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

¹ Les cycles de financement du FEM s'étalent sur quatre années : les projets proposés pendant FEM-2 ont été approuvés de juillet 1998 à juin 2002 ; ceux de FEM-3 de juillet 2002 à juin 2006, et ceux de FEM-4 de 2006 à 2010. Le délai entre l'approbation de la proposition et l'agrément ou l'approbation du descriptif complet d'un projet était de 44 mois en moyenne jusqu'à la fin de FEM-3. Pour le cycle FEM-4, l'objectif est de ramener ce délai à 22 mois maximum pour les projets de grande envergure (plus d'un million de dollars) et de 12 mois pour les projets de moyenne envergure (moins d'un million de dollars).



Contribution du FEM à la préservation de la diversité biologique en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

La préservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale est un véritable défi, vu le niveau de pauvreté et les problèmes institutionnels auxquels sont confrontés des pays en développement qui ne sont pas encore en mesure de conduire efficacement les programmes voulus dans ce domaine. Près de 75 % des habitants les plus pauvres de cette région vivent dans des zones rurales, où la plupart sont tributaires de l'agriculture et d'activités connexes. Destruction des habitats, surexploitation des ressources naturelles, espèces envahissantes et pollution sont autant de menaces qui pèsent sur les écosystèmes dont dépendent ces populations. Mais la dégradation des ressources naturelles s'explique aussi par des facteurs indirects : démographie, conjoncture économique mondiale, gouvernance, cadres juridiques, science et techniques, valeurs culturelles et religieuses. En outre, toutes les menaces et pressions qui s'exercent sont accentuées par le changement climatique planétaire qui aura probablement une incidence sur la biodiversité, la dominance relative des espèces et le fonctionnement des écosystèmes.

Or, il est capital de préserver la richesse de la biodiversité unique d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale : la survie et l'avenir des peuples de cette région, mais aussi l'environnement mondial et la communauté internationale, en sont les enjeux. À l'échelon planétaire, le taux d'extinction des espèces n'a jamais été aussi élevé. Selon les experts, nous sommes à la veille d'une période d'extinction sans précédent depuis la disparition des dinosaures, il y a 65 millions d'années.

Première source de financement de projets d'amélioration de l'environnement mondial et de préservation de la diversité biologique, le FEM s'emploie activement à conserver et protéger la biodiversité en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Il joue un rôle unique et fondamental auprès des populations du monde entier, permettant de sauver des vies et de changer les règles du jeu, en particulier dans cette région où l'attachement affectif et économique à la terre est fort. Les projets du FEM évoqués ici aident les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale à préserver les ressources naturelles, sources de multiples avantages écologiques et économiques à l'échelle tant locale que mondiale.

Des plateformes-cadres pour améliorer les résultats du FEM

Le FEM a été créé pour occuper un espace unique : financer des programmes ayant des effets positifs sur l'environnement mondial et contribuant au développement durable des pays en développement. En bref, on peut dire qu'il intervient à l'échelon local pour avoir un impact à l'échelle mondiale. Chaque projet offre la possibilité d'atteindre les objectifs prioritaires d'une des conventions internationales sur l'environnement, en faisant jouer un rôle moteur aux pays bénéficiaires.

En près de 20 ans, le FEM a acquis une vaste expérience de la promotion d'objectifs de protection de l'environnement mondial au travers de projets locaux. De cette expérience de terrain, le FEM a tiré un enseignement essentiel : si l'on veut mobiliser des financements à long terme en faveur d'un objectif écologique, il peut être plus efficace de le faire à partir d'une plateforme de projets organisés autour d'un engagement financier échelonné sur plusieurs années. Cette « approche-programme » peut facilement s'adapter à différents contextes ou situations.

En Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, les plateformes-cadres qui résultent de cette approche ont aussi permis de mobiliser des cofinancements auprès de bailleurs de fonds recherchant le maximum d'efficacité dans un contexte de rigueur budgétaire. Ces plateformes-cadres s'inscrivent dans le droit fil du mode d'intervention prescrit pour le FEM : une gestion axée sur les résultats pouvant maximiser les effets sur le terrain.

À l'heure actuelle, le FEM déploie une grande partie de ses efforts dans ce sens, cherchant à répondre aux appels de plus



en plus pressants qui lui sont lancés pour dégager des synergies de tout un éventail de problèmes environnementaux de portée mondiale et utiliser ses ressources de la manière la plus efficace possible.

Au cours de son dernier cycle de financement (2006–2010), le FEM a constaté que les accords de partenariat jouent un rôle crucial dans le succès de ces grands programmes. L'intégration des activités menées par diverses catégories d'acteurs (organismes de coopération bilatérale, institutions multilatérales et banques, société civile, communauté scientifique et secteur privé) dans un seul et même cadre, défini d'un commun accord, permet de réduire les coûts de transaction et de tirer le meilleur parti de l'avantage comparatif de chaque acteur.

L'approche-programme en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

En Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, l'approche-programme s'est traduite par la mise en place de plateformes-cadres sur deux grands thèmes : 1) la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo ; et 2) le couplage de la préservation de la biodiversité à la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO

Le programme stratégique de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo a été lancé après l'annonce de l'ouverture du compte Forêts tropicales, lors de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007. Ce compte est un mécanisme pilote d'incitation, mis en place par le FEM pour faire valoir les multiples avantages de la préservation et de la gestion des forêts. En février 2008, les autorités des pays de la région du bassin du Congo ont donné leur aval à un plan d'élaboration conjointe d'une plateforme-cadre de gestion durable des forêts autour de trois grands objectifs :

- Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées sur plus de 20 sites, soit sur 9 millions d'hectares, afin de protéger les fonctions et les valeurs de l'écosystème. Cela supposera la création d'au moins cinq nouvelles aires protégées et l'évaluation des investissements et des résultats concrets dans des zones ultrasensibles, telles que Ma Tko en République démocratique du Congo ou l'île de Bioko en Guinée équatoriale.
- Prendre systématiquement en compte les questions relatives à la biodiversité dans la gestion de plus de 2 millions d'hectares, afin de promouvoir la gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles dans des zones d'activité économique du bassin du Congo.



Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) conduira des projets pilotes sur les mangroves au Cameroun et en République démocratique du Congo et s'attaquera à la question du gibier dans la région.

- Renforcer le cadre institutionnel et les mécanismes de financement à long terme de la gestion durable des forêts dans la région. La Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) sera consultée et s'assurera que tous les projets régionaux sont compatibles avec le plan de « convergence ».

COUPLAGE DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

L'approche-programme de la préservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest a vu officiellement le jour en mai 2008 lorsque les ministres et chefs de délégation des pays de la région participant à la neuvième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique se sont réunis à Bonn (Allemagne) pour adopter un ensemble d'actions prioritaires et d'orientations. Des experts et acteurs régionaux se sont ensuite réunis à Cotonou (Bénin) en août 2008 pour élaborer une plateforme régionale qui devait servir à aménager des réseaux d'aires protégées, promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et réduire la pauvreté des populations vivant en périphérie de ces aires. Les résultats escomptés sont notamment les suivants :

- Amélioration de la gestion de plus de 40 aires protégées, dont 11 nouveaux sites classés, d'une superficie totale d'environ 10 millions d'hectares.
- Renforcement des politiques publiques et de la législation pour internaliser la question de la biodiversité dans au moins six pays, et conduite de projets opérationnels

portant sur environ 20 millions d'hectares qui permettront d'expérimenter différents systèmes de gouvernance pour donner aux populations locales les moyens de gérer les aires protégées.

- Réduction de la pauvreté par différentes incitations économiques et sociales dans les zones tampons, les corridors biologiques et les autres zones de transition.

Les avantages de l'approche-programme

L'adoption d'une approche-programme intégrée de la gestion durable des forêts et de la préservation de la biodiversité a eu des retombées positives très précises en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, à savoir :

- Allocation d'aides financières à hauteur de 90 millions de dollars pour travailler sur les forêts et la biodiversité dans une région qui a toujours eu du mal à accéder aux ressources du FEM ;
- Préparation de projets dans chaque pays pour réagir à la sous-programmation marquée des ressources existantes ; pendant les deux premières années de FEM-4, la région est passée de 0 à 13 projets de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo et à 18 projets de préservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest, financés par le FEM ; et
- Appropriation accrue des projets du FEM par les pays : chaque projet a été proposé et approuvé au terme d'une procédure nationale définie dans la feuille de route de chaque plateforme, établie à l'échelon ministériel.



Il est trop tôt pour tirer des enseignements à long terme des activités menées sur le terrain dans le cadre de ces deux plateformes, étant donné que les projets qui y sont rattachés viennent juste de démarrer. Le processus de préparation de ces plateformes et projets en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale a toutefois aidé les pays et leurs partenaires à engager un dialogue constructif qui continue de porter ses fruits :

- Le niveau d'engagement des ressources de FEM-4 en faveur de la biodiversité dans la région est le plus élevé du portefeuille mondial de projets menés dans ce domaine ;
- Le ratio moyen de cofinancement (source de difficultés récurrentes pour les pays de la région) est de 1/3,3, légèrement supérieur à l'objectif retenu (1/3) ; et
- Le cycle des projets s'est considérablement raccourci, passant nettement en dessous des 22 mois retenus comme objectif, soit une amélioration sensible par rapport aux périodes précédentes où le cycle atteignait 44 mois.

Ces résultats positifs ont également été soulignés lors d'une conférence de haut niveau tenue à Cotonou (Bénin) en février 2010, où plusieurs ministres de l'environnement de la région ont souscrit à l'approche-programme du FEM dans une déclaration officielle. Celle-ci a ensuite facilité l'élaboration d'un cadre d'investissement que le FEM espère appliquer pendant FEM-5.

Exemples d'activités de préservation de la biodiversité financées par le FEM en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

On trouvera plus bas quelques exemples de projets menés à bien au cours de FEM-2 et FEM-3. Les enseignements que l'on en a tirés ont servi à définir l'approche-programme pendant FEM-4 et à lancer des projets innovants et prometteurs qui visent à mieux exploiter les synergies entre préservation de la biodiversité et promotion du développement en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Les principales caractéristiques de ces projets distincts, mais tous rattachés aux plateformes-cadres actuellement mises en œuvre, sont les suivantes :

- Établissement de partenariats efficaces entre secteur public, secteur privé et ONG ;
- Mise en place de dispositifs de financement innovants ;
- Soutien des stratégies de promotion de moyens d'existence économiquement viables ;
- Reconnaissance de l'importance de la gestion traditionnelle des ressources naturelles ;
- Recours à la science dans la problématique de la gestion de la biodiversité ; et
- Prise en compte des effets du changement climatique dans l'aménagement et la gestion des dispositifs d'aires protégées.

AFRIQUE CENTRALE

Donner les moyens d'agir aux différents acteurs de la République démocratique du Congo

Pour être couronné de succès, l'aménagement d'aires protégées en République démocratique du Congo doit reposer sur un partenariat concerté entre les secteurs privé et public et les organismes à but non lucratif, afin de mettre en place un cadre qui autonomise les populations locales en leur montrant qu'elles ont tout à gagner de leur propre réussite à long terme. Si la presse peut donner une image séduisante de la protection des gorilles et des autres espèces dans la région, la réalité est toute autre. Créer ou rebâtir les systèmes de gouvernance locale pour gérer des aires protégées est une tâche difficile qui exige une communication constante et l'adoption de procédures administratives et financières garantissant de l'efficacité du projet et, à terme, de l'aire protégée.

À cet égard, le FEM a un avantage comparatif important sur les autres sources de financement public, car il travaille avec tous les acteurs pour simplifier les formalités administratives et obtenir des résultats d'une manière équitable et transparente.

Le projet du FEM *Aider les autorités nationales à relever les défis environnementaux en République démocratique du Congo* avait pour but de rétablir la capacité de l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) à donner aux autorités les moyens de préserver la richesse de la biodiversité du pays au moyen du *Programme stratégique de gestion durable des forêts dans le bassin du Congo : CBSP — Régénération des zones protégées en République démocratique du Congo* (FEM : 6,332 USD M ; cofinancement : 13,644 USD M). Avec le concours du FEM, les chefs de projet

ont aidé à élaborer un projet de loi sur l'environnement qui marque une étape décisive et qui a été présenté à l'Assemblée nationale. Une Stratégie nationale de conservation communautaire a également été préparée pour encourager une collaboration plus étroite sur la gestion des aires protégées locales. Ainsi, des infrastructures ont été mises en place et du matériel de base fourni sur le site de cinq aires protégées. Par ailleurs, les responsables du projet ont défini une stratégie de communication pour promouvoir la conservation des aires protégées ; à cet effet, ils ont créé le site web de l'ICCN et conçu des affiches illustrant la richesse de la biodiversité du pays.

Le directeur général de l'ICCN a estimé que la participation du FEM, par le truchement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU), avait permis de considérablement renforcer les capacités institutionnelles et techniques de l'Institut et d'améliorer son image auprès de ses partenaires. L'adoption d'un manuel de procédures administratives et financières a été considérée comme un immense progrès vers l'instauration d'un climat de confiance entre l'ICCN et ses partenaires, dont la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Agence allemande de coopération technique (GTZ). Lors de la dernière réunion du comité de pilotage du projet, en février 2010, les participants ont recommandé de présenter un nouveau projet au FEM pour consolider le dispositif d'aires protégées en République démocratique du Congo.

Protection des gorilles et d'autres espèces emblématiques par la création de réseaux d'aires protégées

Par les projets qu'il finance à l'appui d'aires protégées en République du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en République démocratique du Congo, le FEM s'est engagé à contribuer à la préservation des forêts pour protéger des espèces emblématiques d'Afrique centrale, comme le gorille. Le FEM a tenu son engagement à l'appui de ces aires, même en temps de conflit. Ainsi, pendant une période particulièrement difficile de troubles civils et de guerre au Congo, le FEM a maintenu sa contribution à l'aménagement de quatre zones clés de préservation de la biodiversité (parc national de Nouabale-Ndoki, parc national de Conkouati-Douli, réserve communautaire du Lac Tele/Likouala-aux-Herbes et réserve forestière de Lefini/Lesio-Louna), dans le cadre de son projet *Protection et gestion des espaces naturels* (FEM : 10,112 USD M ; cofinancement : 3,8 USD M), malgré les entraves à la bonne exécution des activités.

En Ouganda, le FEM et la Banque mondiale ont beaucoup contribué au financement de la préservation durable de la biodiversité, d'une part, en 1995, dans le cadre du projet *Parc national de la forêt impénétrable de Bwindi et parc national des gorilles de Mgahinga* (FEM : 4 USD M ; cofinancement : 2,31 USD M), puis, en 1999, à l'occasion du projet *Gestion des zones protégées et développement*





ENCADRÉ 1: Aménagement du territoire de l'écopaysage trinational du Dja-Odzala-Minkébé

L'écopaysage du Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) est un ensemble transnational de 147 000 km² qui se compose de neuf aires protégées et d'une zone centrale intermédiaire qui s'étend des deux côtés des frontières entre le Cameroun, la République du Congo et le Gabon, en Afrique centrale. Il recouvre une partie de la forêt tropicale humide du bassin du Congo et abrite des espèces sauvages de premier plan, comme l'éléphant, les grands singes, le crocodile, la loutre et le grand calao. La biodiversité d'importance mondiale que recèle cette région est de plus en plus menacée depuis bon nombre d'années par la chasse commerciale (gibier et ivoire), l'exploitation forestière, l'extraction minière et les infrastructures connexes telles que les routes, les voies ferrées, les barrages hydrauliques

et les zones d'habitation. En l'absence d'interventions ciblées pour lutter contre ces menaces sous-jacentes, il est probable que la dégradation et le morcellement de la forêt de la zone intermédiaire se poursuivront, provoquant la rupture des liens entre les aires protégées existantes, qui finiront par devenir des enclaves biologiques, ce qui entraînera la disparition d'espèces, l'érosion de la biodiversité, le dérèglement des processus biologiques, l'isolement génétique et la dégradation ou l'arrêt des effets positifs sur l'environnement mondial.

Pour que les Gouvernements camerounais, congolais et gabonais puissent avoir accès aux instruments dont ils ont besoin pour gérer de concert les ressources naturelles de l'espace TRIDOM, les responsables du projet PNUD/FEM travaillent avec les dirigeants politiques à la préparation d'un plan directeur d'aménagement du territoire qui définira des aires de préservation de la biodiversité, des corridors écologiques et des zones permanentes d'exploitation forestière, de développement rural, de forêts communautaires et de gestion de la faune. Ce travail est réalisé dans le cadre du projet FEM *Préservation de la biodiversité transnationale de la zone située entre Dja-Odzala-Minkebe au Gabon, Congo et Cameroun* (FEM : 10,463 USD M ; cofinancement : 34,62 USD M).





durable (PAMSU ; FEM : 8 USD M ; cofinancement : 30 USD M). Ce projet, qui s'achèvera en 2010, a permis d'établir de solides partenariats entre les acteurs internationaux et ougandais. Le Bwindi Trust, premier fonds fiduciaire africain de préservation de la biodiversité, est considéré comme un modèle dans la région. Le braconnage a été éradiqué à Bwindi, et les populations de gorilles se sont accrues, ce qui contribue à générer des revenus touristiques essentiels. Partout, le périmètre des aires protégées a été clairement délimité, et la Uganda Wildlife Authority, forte de 1 300 agents qualifiés, demeure bien équipée.

Au Rwanda, le tourisme est devenu le premier poste de recettes en devises et le premier secteur d'exportation du pays : il génère 23 % des recettes du pays, beaucoup plus que les secteurs du café et du thé (11 et 8 % respectivement). La fréquentation des parcs nationaux du Rwanda est passée de 417 visiteurs en 1999 à 43 000 en 2008, créant un nombre considérable d'emplois pour les Rwandais. Une partie des recettes du tourisme est investie dans des projets de proximité.

Tous ces pays étant confrontés aux mêmes problèmes de sauvegarde de leurs forêts et de leurs espèces emblématiques, la protection des groupes de gorilles en Ouganda, au Rwanda et en République démocratique du Congo passe par un effort et une logique de coopération.

La Banque mondiale exécute actuellement un projet de FEM-4 au profit du secteur de Mikenko, dans le parc national de Virunga, et à l'appui du parc national de Garamba, dans une région décimée par la guerre civile et l'activité ininterrompue des milices (*Financement du programme ICCN de redressement du réseau de parcs nationaux en République démocratique du Congo* ; FEM : 7,28 USD M ; cofinancement : 48,6 USD M).

De façon plus générale, au niveau du bassin du Congo, le FEM contribue à la mise en place de réseaux d'aires protégées en Guinée équatoriale (CBSP — *Renforcement du dispositif national d'aires protégées à l'appui de la préservation effective des écosystèmes représentatifs et de la biodiversité d'importance mondiale* ; FEM : 1,818 USD M ; cofinancement : 4,45 USD M) et en Afrique centrale (CBSP — *Participation des populations locales à la gestion renforcée du dispositif national d'aires protégées* ; FEM : 1,832 USD M ; cofinancement : 2,35 USD M), où il est prévu d'élaborer des cadres juridiques, de renforcer les capacités, de consentir des financements et des investissements durables, et d'accroître la présence sur le terrain. Le FEM contribue aussi à la protection des paysages clés dans la région des lacs Tele et Tumba, entre la République du Congo et la République démocratique du Congo (CBSP — *Promotion de la gestion durable des forêts dans le paysage humide transnational entre les lacs Tele et Tumba*, FEM : 2,272 USD M ;



cofinancement : 6,6 USD M), à Ngoyla Mintom au Cameroun (FEM : 3,5 USD M ; cofinancement : 6,5 USD M), et dans le parc national MaTko en République démocratique du Congo (FEM : 6 USD M ; cofinancement : 62 USD M).

Examen de mécanismes innovants de financement durable de la préservation de la biodiversité

Plusieurs projets menés en Afrique subsaharienne visent à évaluer différents mécanismes innovants de financement durable de la préservation de la biodiversité dans la région, et des fonds fiduciaires ont déjà été constitués ou abondés dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Bénin, et dans le bassin du Congo, au moyen d'un sous-projet pilote au Gabon.

Dans le bassin du Congo, une stratégie élaborée par le PNUD avec le concours du Fonds mondial pour la nature (WWF) permet d'évaluer et d'expérimenter des mécanismes pilotes de financement durable au niveau régional dans le cadre du projet *Financement durable des dispositifs d'aires protégées dans le bassin du Congo* (FEM : 8,521 USD M ; cofinancement : 50,6 USD M). Un projet pilote de fonds fiduciaire national sera préparé dans l'un des six pays, et une étude de faisabilité permettra de déterminer si la constitution d'un fonds fiduciaire régional est une possibilité pour le bassin du Congo. Pour asseoir les efforts actuels de préservation de la biodiversité, une formule transnationale

sera mise au point, probablement sur le modèle de l'espace TRIDOM (voir encadré 1). Un plan d'activité commun s'appliquera également à toutes les grandes aires protégées.

Le portefeuille du FEM dans ce domaine comprend également un autre projet régional de 13 millions de dollars sur REDD+², qui est actuellement préparé par la Banque mondiale en coordination avec la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et avec le concours actif de six pays du bassin du Congo. Ce projet, *Renforcement des capacités institutionnelles en matière de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des sols (REDD) pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo* (FEM : 13,339 USD M ; cofinancement : 13,18 USD M), est également rattaché à la plateforme CBSP et vise à tirer parti des activités menées au niveau national sur le programme REDD, à renforcer la capacité des institutions à élaborer des politiques solides et des mécanismes d'incitation pour réduire efficacement les pressions qui s'exercent sur les écosystèmes forestiers du bassin du Congo, et à mesurer de façon fiable les flux de carbone. Le FEM renforcera ce travail au niveau national en engageant un dialogue avec un certain nombre d'acteurs, dont les peuples autochtones et le secteur privé. La dimension régionale de ce projet favorisera la coordination et facilitera le transfert et la diffusion « en temps réel » des acquis parmi les pays du bassin du Congo. Des projets pilotes seront également conduits sur le terrain pour définir des modèles qui pourront être transposés à l'échelle paysagère, nationale et régionale. Ce travail contribuera à la mise au point de méthodes fiables de quantification du carbone piégé et fixé par les forêts, et des émissions résultant du déboisement ou de la dégradation des forêts. Il permettra aussi de renforcer la capacité à mesurer les émissions de CO₂ au niveau national.

Dans le cadre d'autres activités, les intervenants appliquent des formules innovantes de financement de fonds fiduciaires par l'utilisation de taxes ou de revenus générés par le programme REDD. En partenariat avec la Wildlife Conservation Society, le PNUD aide le Gabon à expérimenter un mécanisme de rémunération des services écologiques dans le bassin de la Mbé (CBSP : Gestion durable du bassin de la Mbé et de sa forêt par la mise en place d'un mécanisme de rémunération des services écologiques; FEM : 950 000 dollars ; cofinancement : 2,95 USD M).



2 REDD+ : Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, notamment par la préservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers.

Dans le cadre d'autres projets, la République démocratique du Congo et le Cameroun examineront différentes possibilités d'appliquer des mécanismes de ce type dans les zones tampons ou les zones à la périphérie des aires protégées.

Enfin, la possibilité de travailler avec le secteur privé pour créer des fonds fiduciaires et/ou des mécanismes de compensation de la diminution de la biodiversité est également à l'étude dans la région. En Mauritanie et au Nigéria, le PNUD travaille avec les acteurs du secteur des hydrocarbures pour mettre au point des mécanismes de ce type et, dans le bassin du Congo, le Programme des Nations Unies pour l'environnement réfléchit à des partenariats public-privé de même nature.

AFRIQUE DE L'OUEST

Préserver la biodiversité dans des contextes fragiles et des situations de sortie de conflit : L'expérience du Libéria

Le Libéria abrite la majorité (43 %) de la plus grande étendue restante de l'écosystème de Haute-Guinée en Afrique de l'Ouest. Outre les stocks impressionnants de carbone fixé par ses forêts, le Libéria est un pays à biodiversité riche. Il possède la plus grande diversité mondiale de mammifères rencontrés dans une seule région et abrite plus de 2 000 plantes à fleurs (225 espèces forestières) et 600 espèces d'oiseaux.



Comme souvent en temps de conflit, la richesse des ressources forestières a servi comme source de revenus pour financer des achats d'armes pendant la guerre civile dévastatrice qu'a connue le pays et la période qui l'a suivie. La dégradation de la forêt a conduit l'ONU à imposer des sanctions sur le secteur forestier. La levée des sanctions en 2006 était subordonnée au lancement d'une vaste réforme du secteur forestier qui fait depuis l'envie des autres pays. Ce processus avait la caution et le soutien de l'Initiative en faveur des forêts du Libéria, un partenariat international non officiel qui rassemble les États-Unis, la Commission européenne, la FAO, l'Union mondiale pour la nature, Conservation International, Fauna and Flora International, la Banque mondiale et d'autres acteurs, et qui travaille en collaboration avec l'office national des forêts du pays, la Liberian Forestry Development Authority.

Les parties prenantes à l'Initiative se sont rendu compte que l'utilisation optimale des ressources forestières passait par une approche plus intégrée et mieux équilibrée, baptisée approche « 3-C » — commerce, communauté, conservation —, un principe qui est aujourd'hui au cœur de la nouvelle politique forestière du Libéria. Les investissements du FEM dans le pays collent à cette approche de la préservation de la biodiversité qui vise à trouver un juste milieu entre la conservation de la forêt, son exploitation commerciale durable, un accès équitable aux ressources, et le partage, au profit des populations locales, des avantages résultant de leur utilisation.

Toutefois, malgré d'importants succès, dont la création du parc national de Sapo dans le cadre d'un projet de FEM-3 (*Faire du parc national de Sapo et du Sud-Est des exemples emblématiques de la préservation de la biodiversité dans le pays* ; FEM : 1 USD M ; cofinancement : 1,439 USD M), les forêts libériennes restent menacées par des activités illégales telles que l'orpaillage et la chasse. Les pressions qui continuent de s'exercer sur les ressources naturelles du pays rappellent qu'il est important de trouver des solutions s'inscrivant dans la durée pour gérer les aires protégées et veiller à ce que les populations locales adhèrent pleinement à l'objectif de développement durable. Les projets qui sont aujourd'hui à l'étude devraient permettre d'élargir le réseau national d'aires protégées en créant cinq nouveaux périmètres et en permettant aux populations locales de participer plus activement à la gestion de la faune, de les sensibiliser à la problématique de la sauvegarde de la forêt et de proposer de nouveaux moyens de subsistance pour les rendre moins dépendantes des forêts et de la faune (COPAN et EXPAN³, respectivement 806 000 et 950 000 dollars de financement par le FEM et 6,63 et 9,168 USD M de cofinancement).

Aide à l'appui de stratégies de promotion des moyens de subsistance de proximité dans les corridors biologiques au Ghana et au Burkina Faso

Par la création de corridors de continuité biologique, le projet *Préservation de la biodiversité dans la savane du nord, au Ghana* (FEM : 7,93 USD M ; cofinancement : 39,9 USD M), et le projet

Partenariat de gestion écosystémique (FEM : 18,75 USD M ; cofinancement : 25 USD M) ouvre une nouvelle voie à l'appui du développement durable en Afrique de l'Ouest.

Les projets du FEM, administrés par la Banque mondiale, ont fait connaître le concept de la préservation de la biodiversité dans des zones d'activité économique. S'appuyant sur un travail d'aménagement transnational de l'espace, le FEM a chargé les responsables des projets de privilégier les activités qui, dans ces zones, permettent de préserver l'intégrité écologique des biocorridors tout en contribuant à des stratégies de promotion de moyens locaux de subsistance tels que les activités agroforestières, l'apiculture, la production de beurre de karité, l'écotourisme, la culture de plantes médicinales et la réintroduction des cultures d'espèces locales résistant mieux à la sécheresse et ayant une valeur nutritive supérieure aux plantes aujourd'hui le plus souvent cultivées. Grâce aux investissements mobilisateurs du FEM, ces deux pays affichent aujourd'hui des résultats positifs qui ont permis de préserver la biodiversité locale hors aires protégées, de créer de nouveaux corridors biologiques et d'améliorer la qualité de vie.

Au Ghana, les acteurs du projet ont dû trouver le moyen de faire la part entre les besoins de l'administration nationale et ceux des collectivités locales. Dans le cadre d'un projet à caractère aussi multidisciplinaire, la prise en compte des questions transversales liées à la préservation de la biodiversité, aux réserves forestières, à la pratique d'une agriculture écologiquement viable dans un contexte de dégradation des sols et aux activités de microdéveloppement a posé des problèmes aux responsables des projets. La collaboration entre les administrations nationales et locales au sein du Centre de documentation sur la savane, qui a contribué pour beaucoup au succès du projet, a permis d'éviter les conflits de façon innovante. Détachés de différents secteurs, des agents ont été affectés à plein temps à ce centre, qui opère depuis Tamale. Travaillant en partenariat avec plusieurs organisations de la société civile, les institutions publiques ghanéennes ont pu se rapprocher et aider de nombreux villages qui, autrement, n'auraient pas pu bénéficier du projet. Les projets du FEM qui recoupent plusieurs domaines d'intervention tireront parti de ce travail en améliorant l'efficacité des réseaux d'aires protégées ; ils seront



3 COPAN : Renforcement du réseau d'aires protégées ; EXPAN : Élargissement du réseau d'aires protégées.

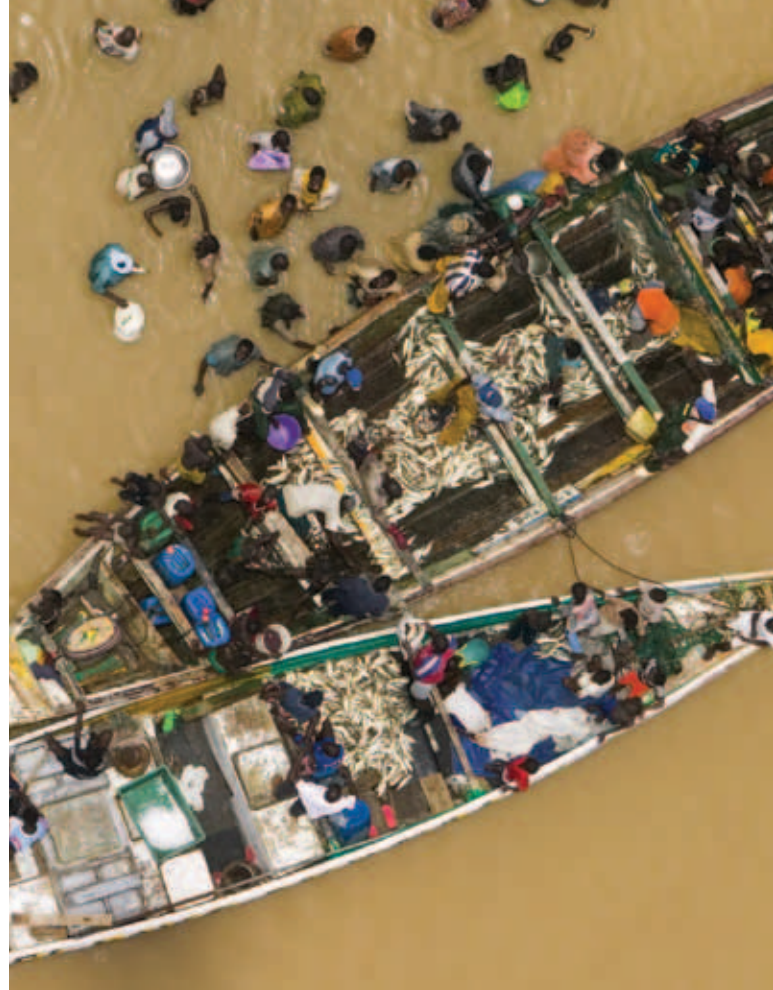
complétés de projets de gestion durable des sols axés, sur les zones tampons à la périphérie de ces aires protégées. Aujourd'hui, les responsables des parcs travaillent en partenariat avec les collectivités et les entreprises locales par le biais de comités de site dans chaque parc.

La préservation de la biodiversité au Cap-Vert : De la théorie à la pratique

Au Cap-Vert, un projet innovant du FEM aide à financer les deux premières aires protégées du pays : le parc national de la Serra Malagueta et le parc national du Monte Gordo (*Gestion participative intégrée des écosystèmes à l'intérieur et à la périphérie des aires protégées* ; FEM : 3,585 USD M ; cofinancement : 6,186 USD M). Les deux parcs abritent de nombreuses espèces végétales et animales endémiques et menacées, que les utilisations non réglementées et le défrichage des terres, et les introductions d'espèces invasives mettent en danger. La Serra Malagueta, l'un des sites du projet, possède les zones forestières les plus importantes de cette chaîne, qui traverse le nord et le nord-est de l'île de Santiago. Le site de Monte Gordo, dans les montagnes à l'ouest de l'île de São Nicolau, abrite un vaste échantillon représentatif d'un écosystème humide et l'un des plus importants agroécosystèmes de montagne du Cap-Vert.

Pour aider à protéger la richesse des ressources biologiques du pays au profit des générations futures, du personnel et du matériel ont été mis à la disposition des deux parcs dans le cadre du projet, dont l'une des principales composantes est la participation des populations riveraines et d'autres acteurs, l'objectif étant de favoriser la gestion commune des ressources naturelles, de promouvoir d'autres moyens d'existence et de contribuer à la sensibilisation à tous les niveaux. Les principaux acteurs se sont ralliés à ce projet grâce à un vaste travail de mobilisation de l'ensemble de la population, qui a fait intervenir des programmes éducatifs dans les établissements scolaires, l'utilisation des grands moyens d'information et la recherche systématique du soutien politique et local nécessaires à l'existence des deux aires protégées.

Après de premiers résultats prometteurs, la difficulté est aujourd'hui de trouver les moyens de continuer sur cette voie et de pérenniser les acquis, tout en veillant à ce que le pays reste acquis à cette dynamique. Pendant FEM-4, le PNUD a travaillé avec les autorités locales et nationales à la préparation d'un projet qui démarrera fin 2010 pour renforcer le réseau existant d'aires protégées et améliorer l'efficacité de la gestion de quatre autres périmètres et d'un ensemble de trois aires marines protégées (*Programme*



Encadré 2 : Une stratégie plurinationale à l'appui d'un bassin fluvial international

D'une longueur de 1 800 km, le fleuve Sénégal est le deuxième cours d'eau d'Afrique de l'Ouest. Son bassin s'étend sur 300 000 km² et quatre pays : la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Près de 12 millions de personnes y vivent, pour la plupart en bordure du fleuve. Dans ce bassin hydrographique de première importance, le FEM, avec le concours de la Banque mondiale et du PNUD, procède de façon stratégique et méthodique pour renforcer les capacités des autorités nationales et mettre en place une entité régionale chargée de s'attaquer aux problèmes les plus urgents, de chercher à avoir des effets positifs multiples et de contribuer à la vision globale d'une croissance durable. Il s'agit notamment de lutter contre la dégradation des sols et de ses impacts, de renforcer la sécurité alimentaire par une irrigation et une gestion des sols plus efficaces, de réduire la pollution, d'assurer durablement et efficacement la production d'hydroélectricité, de préserver la biodiversité des zones humides, d'améliorer la collecte des données et le partage de l'information, et de renforcer les capacités des populations locales en les associant à l'action menée.



stratégique pour l'Afrique de l'Ouest — SPWA : Consolidation du réseau de zones protégées ; FEM : 3,387 USD M ; cofinancement : 14,245 USD M). Le FEM estime que ce mode concerté de développement durable a les atouts nécessaires pour être transposé en dehors du Cap-Vert et de la région.

Intégrer les forêts sacrées et leurs traditions au réseau d'aires protégées du Bénin

Petit par sa taille, le Bénin est riche par sa biodiversité.

Les écosystèmes du pays se composent de savanes au nord, le long de la frontière avec le Burkina Faso et le

Nigéria, de pâturages faiblement boisés, de savanes arborées entrecoupées de plantations de coton au centre, et d'une mosaïque de paysages agricoles et de lagunes au sud. L'utilisation et la gestion traditionnelles de ces paysages sont séculaires, ce qui a créé des écosystèmes résistants et uniques. Dans tout le pays, à proximité des villes et des villages, on rencontre des morceaux de forêts et des bosquets : ce sont les forêts sacrées qui ont une valeur essentiellement religieuse et ethnobotanique, et jouent un rôle important du point de vue de la biodiversité.

Toutefois, victimes de pressions démographiques et sociales croissantes, beaucoup de ces forêts sacrées sont en train de disparaître. Quelques-unes conservent un statut fragile, soit comme lieu de culte du vaudou soit comme jardins naturels où poussent des plantes utilisées en médecine traditionnelle, une pratique très répandue au Bénin. Administré par le PNUD,

un projet du FEM (*Programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest — SPWA : Intégration des forêts sacrées au dispositif d'aires protégées* ; FEM : 1 USD M ; cofinancement : 5 USD M) vise à intégrer les forêts sacrées les plus importantes au réseau national d'aires protégées en associant les administrations nationales, les municipalités, les autorités coutumières et la société civile à l'action menée. Conférer un statut juridique à des zones dont la gestion est associée à des croyances sacrées implique de reconnaître le poids des traditions dans la protection et l'utilisation prudente des ressources naturelles — et de lier coutumes et modernité. Les autorités béninoises encouragent aussi l'adoption de stratégies de gestion participative pour assurer une gestion durable et judicieuse des ressources naturelles, notamment par la production de matières et plantes médicinales, et l'amélioration des moyens de subsistance des populations riveraines. Redonner vie à des usages reposant sur une gestion traditionnelle des ressources naturelles et les intégrer dans des modes de gouvernance modernes, c'est proposer des innovations importantes qui pourront être transposées à l'extérieur du Bénin et de l'Afrique de l'Ouest.

Resserrer les liens entre les scientifiques, les responsables de sites de projets et les populations locales

Aujourd'hui achevé, le projet PNUD-UNESCO-MAB-FEM *Renforcement de la capacité scientifique et technique à gérer efficacement et utiliser durablement la biodiversité des zones arides dans les réserves de biosphère d'Afrique*



de l'Ouest a été exécuté dans six pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal) qui avaient considéré que les réserves de biosphère⁴ étaient des outils efficaces de préservation in situ des écosystèmes de savane (FEM : 2,75 USD M ; cofinancement : 3,829 USD M).

Ce partenariat a renforcé la capacité scientifique et technique à gérer efficacement les réserves de biosphère et a fait appel à des données scientifiques bien établies pour orienter les décisions sur les modes de partage de ces ressources naturelles. Plus précisément, ce projet s'est largement appuyé sur le réseau africain de réserves de biosphère (AfriMAB) — particulièrement sur le sous-réseau pour l'Afrique de l'Ouest — pour transférer des informations scientifiques et techniques à la région, renforcer les capacités et partager les enseignements tirés du travail effectué.

Il ressort d'une évaluation indépendante de ce projet commandée par le PNUE qu'il s'agit « d'un des meilleurs projets régionaux évalués en Afrique. Cela tient à sa composante régionale très solide, à la motivation des responsables et du personnel du projet, et à l'esprit de camaraderie qui les anime, à la coopération et aux relations de confiance étroites entre les différents acteurs (points focaux nationaux, responsables et personnel des réserves, agents scientifiques), au soutien et à la bonne coordination de l'Unesco, mais surtout à la participation des populations vivant en périphérie des réserves de biosphère ».

L'histoire du FEM en Guinée-Bissau : Un partenariat ayant le pays pour moteur

Au début des années 90, l'Union mondiale pour la nature (UICN) et le Gouvernement suisse ont été parmi les premiers à aider la Guinée-Bissau à concrétiser sa vision d'un réseau d'aires protégées pour préserver la biodiversité. Peu de temps après, le FEM a commencé à investir dans le pays, en démarrant par des activités de renforcement des capacités mises au point par le PNUD. Puis, en 2005, le FEM, la Banque mondiale et la Commission européenne ont lancé le projet *Gestion du littoral et de sa biodiversité* (FEM : 4,8 USD M ; cofinancement : 6,31 USD M).

Ce projet a placé la responsabilité de la gestion des aires protégées en Guinée-Bissau sous l'égide d'une seule organisation : l'Institut pour la biodiversité et les aires protégées (IBAP). Le projet a également financé des initiatives locales à l'appui de programmes de développement respectueux de l'environnement au profit des populations vivant dans les parcs ou en périphérie. Dans le cadre de ce



4 Une réserve de biosphère est une zone de préservation de la biodiversité désignée par l'Unesco dans le but de créer un réseau international d'aires protégées représentatif des principaux types de végétation et des grandes formations physiographiques du globe.



projet, l'IBAP a renforcé sa gestion du parc national terrestre de Lagoas de Cufada et des trois aires marines protégées du pays (Cacheu, Joao Vieira et Poilao, et Orango), et a créé une nouvelle aire protégée, le parc national de Cantanhez.

Avec le concours du FEM, des plans d'aménagement et des plans d'action précis ont été conçus pour protéger les chimpanzés, les tortues de mer et les mangroves. Aujourd'hui, plus de 70 000 personnes vivant en périphérie de cinq parcs nationaux bénéficient directement des investissements du projet qui ont permis de créer des activités génératrices de revenus telles que la transformation du poisson ou la production durable de riz dans les zones humides. La réalisation des objectifs de 78 % des financements a été jugée satisfaisante lors du suivi et de l'évaluation de ce projet.

Le rôle moteur du pays dans ce projet constitue aujourd'hui un modèle pour l'ensemble de la région. Les dirigeants locaux ont par eux-mêmes constaté que la préservation de la biodiversité est doublement avantageuse au plan du développement et de l'environnement. Développement économique et préservation de la biodiversité ne sont pas antinomiques, dès lors que la stratégie nationale est élaborée

à l'initiative du pays, avec le soutien coordonné des bailleurs de fonds et des autres partenaires. Aujourd'hui, le FEM aide le pays à élargir son réseau d'aires protégées au complexe forestier de Dulombi-Boé. Il accompagne également la création d'un mécanisme de financement à long terme de la gestion des parcs et de la biodiversité de la Guinée-Bissau au moyen d'un fonds fiduciaire.

Améliorer la gestion des grands écosystèmes marins et la situation des populations vivant de la pêche

Avec l'aide des financements du FEM, les pays riverains des grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne travaillent de concert pour améliorer la gestion de leurs ressources halieutiques et faire reculer la pauvreté.

Le *Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui d'une pêche écologiquement viable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne* contribue activement à la mobilisation des efforts de pérennisation des paysages marins, notamment en favorisant une gestion plus efficace des ressources halieutiques, en sensibilisant l'opinion à l'importance des écosystèmes marins et en améliorant les conditions de vie des pêcheurs pauvres.





Au Sénégal, par exemple, on s'efforce actuellement d'assurer la préservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers du pays en expérimentant une gestion de proximité des ressources halieutiques et des parcs et aires protégés dans le cadre du projet *Gestion intégrée des ressources côtières et marines* (FEM : 5 USD M ; Banque mondiale : 10 USD M).

Le chemin peut être semé d'embûches pour les activités complexes faisant intervenir plusieurs institutions, mais les résultats de ce projet à ce jour sont très encourageants. Les premiers résultats sur quatre sites montrent déjà que les prises de crevettes sont en augmentation. Il faudra toutefois renforcer le soutien actuel pour aider les pêcheurs à vendre leurs prises sur des marchés à plus forte valeur ajoutée et voir cet effort se traduire par des revenus plus élevés. Capitalisant sur ses premiers succès, la Banque mondiale et le FEM ont continué à investir dans le secteur des pêches en finançant le projet *Gestion durable des ressources halieutiques* (FEM : 6 USD M ; Banque mondiale : 3,5 USD M) et le *Programme régional de soutien de la pêche en Afrique de l'Ouest* (Banque mondiale : 15 USD M).

Impact du changement climatique sur les réseaux d'aires protégées

Avec le concours financier du FEM, le Tchad, la Gambie, le Mali, la Sierra Leone et le Togo ont pris l'initiative d'un projet régional qui porte sur les liens étroits entre le changement climatique et les aires protégées (*Programme stratégique pour l'Afrique de l'Ouest — SPWA : Évolution des dispositifs d'aires protégées sous l'effet du changement climatique en Afrique de l'Ouest* ; FEM : 3,736 USD M ; cofinancement : 10 USD M). Grâce au concours technique du PNUD et du Centre mondial de surveillance continue

de la conservation de la nature (WCMC), le projet permettra de renforcer la capacité de ces pays particulièrement vulnérables à mieux faire face aux problèmes que le changement climatique fera peser sur leurs stratégies applicables aux zones protégées. Ce projet comporte quatre volets :

1. Diffuser les informations émanant de différentes sources après en avoir fait la synthèse ;
2. Entreprendre de nouvelles recherches pour contribuer à la masse de connaissances sur les scénarios climatiques et la modélisation de la réaction des espèces à la modification du climat ;
3. Emprunter à d'autres domaines pour innover dans la mise au point de nouveaux modes de gestion ; et
4. Veiller à ce que les activités de formation et les transferts de connaissances nécessaires se matérialisent pour contribuer à l'émergence d'une solide communauté de responsables de sites dans la région. D'autres pays participeront aux aspects transnationaux et régionaux de ce travail.

En Afrique de l'Ouest et Afrique centrale, des représentants du PNUD travaillent sur les modes d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation des mangroves, mettant au point des stratégies de prévention et de gestion des espèces invasives et exotiques, sensibilisant les populations autochtones et encourageant leur participation effective. Tous ces projets fournissent une occasion unique de travailler avec une communauté de chercheurs et de spécialistes qui ont un impact environnemental et économique à l'échelle locale et mondiale.





Principes directeurs des futurs investissements du FEM en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

En une vingtaine d'années d'existence, le FEM est devenu la première source de financement de la préservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Les résultats et les acquis de ses précédents cycles de financement ont permis de dégager un certain nombre de principes qui guideront l'évolution de ses futurs investissements dans la biodiversité de la région.

Ces principes sont les suivants :

■ **Rattacher la biodiversité aux considérations économiques :**

Les objectifs de préservation de la biodiversité ne peuvent être dissociés de l'effort de réduction de la pauvreté et de promotion du développement local dans les pays les plus pauvres. L'amélioration des conditions de vie des populations locales et la création d'activités génératrices de revenus, économiquement viables et respectueuses de l'environnement, doivent faire partie de tous les projets et programmes dans la région. Cela étant, la gestion durable des ressources naturelles doit aussi être l'une des priorités des dirigeants politiques, surtout dans les pays fragiles ou sortant d'un conflit.

■ **Préserver la biodiversité en la gérant aussi hors aires protégées :** Bon nombre de projets examinés dans ce document montrent qu'il faut intervenir à grande échelle, par exemple au niveau de réseaux d'aires protégées (plutôt qu'à celui de périmètres pris individuellement), de bassins fluviaux, de grands écosystèmes marins ou de zones côtières, ou encore par l'aménagement du territoire. De même, il ne faut pas se limiter aux acteurs traditionnels de la préservation de la biodiversité, mais faire aussi appel au secteur privé, aux associations professionnelles et aux autorités coutumières.

■ **Coordonner les actions :** Le FEM est particulièrement efficace lorsque ses investissements ont un effet d'entraînement, occupent un créneau bien déterminé, s'inscrivent dans une vision nationale et sont coordonnés avec les actions de ses partenaires.

■ **Faciliter l'émergence de partenariats :** La coopération entre les administrations publiques chargées de la préservation de la biodiversité et les organisations non gouvernementales et organisations de la société civile locales ou régionales peut aider à jeter les bases d'une relation de travail durable qui aidera alors à promouvoir le renforcement régulier des capacités et à pérenniser l'impact sur la biodiversité.

■ **Faire participer les populations locales :** Un processus de décentralisation est en cours dans de nombreux pays riches en biodiversité. Cela peut être un bon moyen de transférer les mécanismes de décision à l'échelon

territorial voulu, mais il faut aussi veiller à renforcer la capacité à s'acquitter des fonctions dévolues au niveau local. L'une des possibilités est de faire jouer un rôle actif à des entités locales pour faciliter leur « apprentissage par la pratique ». Il est également possible de créer des structures ad hoc rassemblant des acteurs clés de la gestion des ressources naturelles au niveau local. Il faut, à terme, donner des moyens d'agir aux femmes et aux populations autochtones.

- **Avoir un impact sur le terrain** : Il faut veiller à ce que les programmes et projets du FEM soient en mesure d'avoir des résultats concrets. À ce jour, les investissements du FEM ont revêtu de multiples formes : stratégies, plans d'action, renforcement des capacités et projets témoins sur le terrain. Il est indispensable d'avoir un impact mesurable et visible pour gagner la confiance des populations et des acteurs au niveau local.
- **Savoir innover** : Le FEM innovera en abordant la préservation de la biodiversité sous un angle nouveau : il contribuera à des projets pilotes sur des mécanismes de financement durable ou expérimentera différents modèles de gestion. L'innovation peut prendre de nombreuses formes et n'est pas toujours liée à une nouvelle technologie ou un nouveau concept. Dans certains cas, la meilleure façon d'innover est de remettre au goût du jour des modes traditionnels de gestion des ressources naturelles ou de faire reposer de nouvelles méthodes sur les us et coutumes des populations autochtones.
- **Optimiser les effets positifs sur l'environnement mondial** : Changement climatique et biodiversité sont intimement liés. La biodiversité est affectée par la modification du climat et, à travers les services écologiques qu'elle assure, elle contribue à l'atténuation du changement climatique et aux mesures d'adaptation. La préservation et la gestion durable de la biodiversité sont donc essentielles pour combattre et atténuer le changement climatique. Il faudra

particulièrement s'attacher à prendre en compte les multiples dimensions de l'adaptation des écosystèmes. Les relations d'interdépendance possibles entre les domaines d'intervention du FEM peuvent permettre de tirer le meilleur parti des synergies et d'avoir des effets positifs multiples sur l'état environnemental de la planète. Au-delà de la question du changement climatique et de la biodiversité, la problématique des forêts, la gestion durable des sols ou l'approche globale de la gestion des ressources en eau peuvent aider à passer à une utilisation durable de certains paysages terrestres ou marins, ou de certains bassins fluviaux ou humides.

Les résultats encourageants que les projets de FEM-2 et FEM-3 ont eus en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale au niveau local et national dans le domaine de la préservation de la biodiversité ont servi de base à la préparation des programmes de FEM-4 dont la conception a fait appel aux ressources allouées à différents domaines d'intervention. Cette approche-programme permet d'investir dans la biodiversité et de tenir compte de questions clés pour ces deux sous-régions, à commencer par la lutte contre la pauvreté, le changement climatique et la gestion durable des forêts, l'objectif restant d'avoir des effets positifs multiples sur l'environnement mondial.

L'approche-programme adoptée pendant FEM-4 est un instrument utile qui permet d'accroître les investissements du FEM et de mobiliser des cofinancements pour ces sous-régions tout en améliorant la gestion des projets aux différents stades de leur cycle. Elle continuera à servir de base aux futurs investissements du FEM, qui viseront à renforcer encore l'appropriation des projets par les pays, à utiliser les fonds propres du FEM pour mobiliser des cofinancements et assurer la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité irremplaçable de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.





PHOTOS

Photographes pour la planète
(Helio & Van Ingen, Cyril Ruoso)

contact@photographes-pour-la-planete.fr

COORDINATION ET TEXTE

Jean-Marc Sinnassamy

CONTRIBUTIONS

Paola Agostini, Fabiana Issler, Gayatri Kanungo,
Esther Mangwi, Abdoulaye Ndiaye et Daouda Ndiaye

RREMERCIEMENTS

Gustavo Fonseca, Mark Zimsky, Maureen Lorenzetti,
Joel Halioua, Dominique Kayser, Steve Twomlow,
Sekou Toure, Christian Hofer, Edoardo Zandri,
John Virdin et Tanya Yudelmann

LE FEM EN BREF

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) réunit 182 pays — en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé — pour s'attaquer à des problèmes environnementaux à caractère mondial. Organisme financier indépendant, le FEM accorde des financements aux pays en développement et aux pays en transition pour des projets concernant la biodiversité, le changement climatique, les eaux internationales, la dégradation des sols, la couche d'ozone et les polluants organiques persistants. Ces projets profitent à l'environnement à l'échelle de la planète. Ils sont le trait d'union des enjeux écologiques à l'échelle locale, nationale et mondiale, et favorisent l'adoption de moyens de subsistance viables.

Créé en 1991, le FEM est aujourd'hui la principale source de financement des projets d'amélioration de l'état environnemental du globe. Il a accordé des aides à hauteur de 9 milliards de dollars sur ses fonds propres et mobilisé plus de 40 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de plus de 2 600 projets dans plus de 165 pays en développement ou en transition. Dans le cadre de son Programme de microfinancements, il a également accordé directement plus de 10 000 financements à des organisations non gouvernementales et à des organismes de proximité.

Le FEM est un partenariat qui rassemble dix organisations : le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds international de développement agricole. Le Groupe consultatif pour la science et la technologie fournit des avis techniques et scientifiques sur les politiques et les projets du FEM.

Date de publication : Août 2010
Maquette : Patricia Hord.Graphik Design
Imprimeur : Professional Graphics Printing Co.

www.theGEF.org



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE